

Conseil Municipal du 5/05/2025

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune de VIEUX-VY SUR COUESNON étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal DEWASMES, Maire.

Présents : M. DEWASMES, M. FUSEL, Mme MORIN-FREBOURG, M. DESTAYS, Mme NOEL, M. PERON, Mme RAULT, Mme DETOC, Mme DEBORD, M. CLOLUS, Mme COUTELLIER, Mme BOIVIN, M. BOISRAME.

Absents excusés : M. DUGUE, Mme HERISSON.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance par le conseil ; M. FUSEL est ainsi désigné pour assurer ces fonctions.

.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-Verbal de la séance du 24 avril 2025
2. Maitrise d'oeuvre extension et rénovation de l'école élémentaire : choix du prestataire
3. Questions diverses

1. Délibération n°2025/48 : Procès-verbal de la séance du 24 avril 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 avril 2025

ADOPTÉ : à 13 voix POUR

2. Délibération n°2025/49 : Extension et rénovation de l'école élémentaire – choix du maître d'oeuvre

M. le Maire rappelle la délibération 2025/08 du conseil municipal du 6 février 2025 l'autorisant à lancer une consultation pour désigner un maître d'oeuvre en charge de la réalisation de l'extension et de la rénovation de l'école élémentaire et notamment des missions suivantes :

- Etudes d'esquisses, études d'avant-projet sommaire et définitif, études de projet,
- Rédaction du dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux
- Direction de l'exécution des travaux.

Cette consultation a été lancée dans le cadre d'un marché suivant une procédure adaptée. A ce titre, un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le journal d'annonces légales 7 Jours, le 12 février 2025, avec une date limite de remise des plis fixée au 19 mars 2025 – 12h00.

Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation « megalis.bretagne.bzh ». Les plis étaient remis par voie dématérialisée.

Vingt-et une offre ont été remises dans les délais impartis.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en séance le 20 mars 2025, a procédé à l'ouverture des plis.

Après analyse des offres, quatre cabinets ont été auditionnés le 24 avril 2025 et ont complété leur offre.

Le président de la CAO a présenté le rapport d'analyse des offres lors de la Commission d'Appel d'Offres du 5 mai 2025.

Après analyse, il s'avère que l'offre du cabinet Prefigures, pour un taux de rémunération de base de 8.10 % et un taux de rémunération global de 9.74 % pour des travaux estimés à 980 000 € HT, apparait comme la plus conforme au cahier des charges établi.

La commission d'appel d'offres, réunie en séance le 5 mai 2025, a émis un avis favorable au choix du cabinet susmentionné pour assurer la maîtrise d'oeuvre de l'extension et de la rénovation de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Attribue le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension et la rénovation de l'école élémentaire au cabinet Prefigures, pour un taux de rémunération de base de 8.10 % et un taux de rémunération global de 9.74 % ;
- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les pièces contractuelles avec l'entreprise susvisée.

ADOPTÉ : à 13 voix POUR

Fin de la séance à 20h45.

A Vieux-Vy Sur Couesnon, le 5 mai 2025

Le Maire,
Pascal DEWASMES

